

VILLE DE COURSEULLES SUR MER LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 FEVRIER 2024

La séance est ouverte à 18 H 00

ETAIENT PRESENTS :	ETAIENT ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES:		
Mme PHILIPPEAUX Anne-Marie			
M. GEFFROY Sébastien			
Mme TANNE Michèle			
M. DUBOIS Bruno			
Mme PITEL Emmanuelle			
M. NICAISE Francis			
Mme VAN VEEN Anne-Marie			
M. GUILBERT Jean-François	M. GUILBERT Jean-François		
Mme DOUIS Christelle			
	M. LENEZ Alain a donné pouvoir à M. NICAISE Francis		
	Mme MANGENOT Isabelle a donné pouvoir à Mme E. PITEL		
M. SAGET Thierry			
M. BRAQUET Michel			
Mme BERGOGNE Ghyslaine			
	Mme OUINE Carole		
Mme LEBECQ-SALLARD Nathalie			
Mme DAGORN Rozenn			
	M. DOUIS François a donné pouvoir à Mme DOUIS Christelle		
M. GERNIER François			
	M. BENOIST Corentin		
Mme CHARPENTIER Catherine	Mme CHARPENTIER Catherine		
Mme PIERRE-CHAUCHAT Alexandra			
M. IGUAL Jérôme			
	Mme BEAUDOUX Sarah a donné pouvoir à Mme PIERRE- CHAUCHAT Alexandra		
Mme CHENEGRIN Christelle			
	M. HEUVELINE Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CHENEGRIN Christelle		
Mme LAVAULT Stéphanie			

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ghyslaine BERGOGNE

Point n°1 – Protocole transactionnel relatif à l'indemnisation dû au COVID-19, du délégataire de la délégation de service public d'exploitation des foires et marchés

Le Conseil Municipal à la majorité de 14 VOIX POUR, 6 CONTRE (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT) et 3 ABSTENTIONS (M. F. NICAISE, M. A. LENEZ et Mme A.M VAN VEEN) APPROUVE le protocole transactionnel avec la société « Les Fils de Mme GERAUD ».

<u>Point n°2 – Délégation de service public des marchés d'approvisionnement – Prolongation de la durée du contrat – Avenant n°2</u>

Le Conseil Municipal à la majorité de 17 VOIX POUR et 6 CONTRE (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT) APPROUVE l'avenant n°2 à la prolongation du contrat de délégation de gestion des marchés d'approvisionnement.

Point n°3 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le Conseil Municipal à la majorité de 17 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT) PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires tel qu'il a été présenté.

Point n°4 - Avance sur subvention pour l'Association Culturelle de Courseulles/Mer (ACC)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **ACCORDE** à l'Association Culturelle de Courseulles/Mer, le versement d'une avance sur la subvention 2024, de 20 000 €.

Point n°5 – Avance sur subvention pour l'Office Courseullais des Sports (OCS)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **ACCORDE** à l'Office Courseullais des Sports, le versement d'une avance sur la subvention 2024, de 20 000 €.

Point n°6 – Avance sur subvention pour l'Ecole de Voile de Courseulles/Mer

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **ACCORDE** à l'Ecole de Voile de Courseulles/Mer, le versement d'une avance sur la subvention 2024, de 15 000 €.

Point n°7 – Avance sur subvention au CCAS

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **ACCORDE** au Centre Communal d'Action Sociale, le versement d'une avance sur la subvention 2024, de 100 000 €.

Point n°8 - Subvention exceptionnelle pour l'Association Philatélique Courseullaise

Le Conseil Municipal à la majorité de 17 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT), ACCORDE à l'Association Philatélique Courseullaise, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

<u>Point n° 9 – Sollicitation de subventions auprès de la Région Normandie, du Conseil Départemental du Calvados, de la Communauté de Communes Cœur de Nacre et du Comité du Débarquement pour le spectacle du 80 éme anniversaire du Débarquement, le Samedi 8 Juin 2024</u>

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **AUTORISE** Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès des partenaires ci-dessus désignés afin de participer au financement du spectacle son, lumière et pyrotechnie du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

Point n° 10 – Occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz – Détermination des redevances

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz (RODP GAZ), ainsi que la redevance d'occupation

provisoire du domaine public pour les chantiers sur les ouvrages de transport gaz (ROPDP GAZ) selon les formules proposées et **DECIDE** de revaloriser automatiquement ces montants chaque année.

<u>Point n° 11 – Occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité – Détermination des redevances</u>

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODP réseaux électricité), ainsi que la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers sur les ouvrages de transport électrique (ROPDP travaux transport électricité) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers sur les ouvrages de distribution électrique (ROPDP travaux distribution électricité) selon les formules présentées et **DECIDE** de revaloriser automatiquement ces montants chaque année.

Point n°12 – Occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de communications électroniques – Détermination des redevances

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **FIXE** les montants annuels des redevances d'occupation du domaine public pour 2024, pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques en fonction des montants plafonds présentés et **DECIDE** de revaloriser annuellement au 1er janvier de chaque année les redevances d'occupation du domaine public routier et non routier

Point n°13 - Cession d'une emprise de 4 924 m² au bénéfice du SDIS 14

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique (avec dispense de paiement au SDIS 14) d'une emprise de 4.924m2 pour permettre la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers

<u>Point n°14 – Tarifs de l'eau – Répercussions de l'augmentation de la contribution au Syndicat Eau du</u> Bassin Caennais

Le Conseil Municipal à la majorité de 17 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (M. J. IGUAL, Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT), ACCEPTE que la contribution aux investissements d' « Eau du Bassin Caennais » de 0.14 € HT par m3 soit répercutée sur la facture des abonnés (soit un passage de 0.11 € HT à 0.14 € HT),

Point n°15 – Eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Point n°16 – Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **APPROUVE** les travaux d'implantation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur les sites suivants : rue du Point du Jour, Route de Ver et avenue de la Combattante et **MET A DISPOSITION** du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m2 par borne

Point n°17 – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **PREND ACTE** du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Coeur de Nacre.

Point n°18 - Engagement municipal à l'adhésion de la charte « Plages sans déchet plastique »

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, **APPROUVE** les termes de la charte d'engagement présentée et se positionne sur le 1er palier comportant 5 engagements à réaliser.

Point n°19 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat

N° acte	Date de l'acte	Objet	Incidence financière
D2023-069	27/11/23	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la piscine municipale – Signature de l'avenant n°2 : arrêt du MS1 (rénovation énergétique et réaménagement intérieur) et déclenchement des MS2 (rénovation du grand bassin) et MS3 (rénovation de l'aménagement extérieur)	Enveloppe de travaux fixée à 1 080 000 € H.T Forfait de rémunération définitif du MOE fixé à 135 000 € H.T
D2023-070	28/11/23	Mise à disposition de PLAISANCE 2 ROUES, du parking situé rue de la Tuilerie pour la période du 1/12/23 au 31/03/24	
D2023-071	29/11/23	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'infrastructure, voirie et réseaux divers – Missions de maîtrise d'œuvre pour aménagement de la rue des Tennis : signature de l'avenant n°2	Rémunération complémentaire de 5 280 € TTC
D2023-072	05/12/23	Convention de mise à disposition d'un local (RDC du centre culturel) à titre gratuit pour Maison des Adolescents	
D2023-073	05/12/23	Convention de mise à disposition à titre gratuit à l'association « APE » d'un local mutualisé dans la Maison des Jumelages	
D2023-074	11/12/23	Services d'assurances véhicules à moteur et risques annexes pour la ville et le CCAS – Acceptation de la proposition présentée par le courtier ASSURANCE SECURITE à LILLE représentant AXA France (pour flotte auto et auto collaborateur) et la Compagnie ALGINGIA pour la partie bris de machine Ville	Solution de base : flotte auto pour 28 965,90 € TTC (ville) et 2 500 € TTC (CCAS) Sté ALGINGIA pour bris de machine ville : 4 949 € TTC + signature du contrat correspondant à l'année 2024 pour 33 914,90 € TTC (ville) et 2 500 € TTC (CCAS)
D2023-075	12/12/23	Mise à disposition à titre gratuit d'un local mutualisé dans la Maison des Jumelages à l'association philathélique courseullaise	
D2023-076	14/12/23	Accord-cadre pour des prestations d'entretien du réseau d'eaux pluviales et des installations d'assainissement – Attribution du marché à SAS Yves MADELINE à BLAINVILLE/ORNE	Montant maximum annuel des prestations 12 500 € H.T
D2023-077	18/12/23	Décision de mandater la SNSM afin de fournir à la commune un personnel dûment formé pour accomplir les obligations liées à la police des plages pour l'année 2024	

D2023-078	18/12/23	Cession de deux buggies affectés à la surveillance de la plage en faveur de la SAS L'ATELIER à BRETTEVILLE/ODON	2 200 € TTC pour les deux véhicules
D2023-079	26/12/23	Indemnisation suite à sinistre du 19/10/23 : portique passage Aubert	2 982,22 €
D2024-01	02/01/24	Convention de mise à disposition d'un emplacement au poste de secours plaisance pour installation d'équipements (antenne et équipements techniques) par TERIA EXAGONE dans le cadre du champ éolien en mer	Redevance annuelle à caractère temporaire de 600 €
D2024-02	05/01/24	Spectacle son, lumière et pyrotechnie pour le 80 ^{ème} anniversaire du Débarquement organisé par la ville, le samedi 8 juin – Attribution du marché à la SARL SLAM COMMUNICATION-LOCATECH à ST PIERRE DE COUTANCES	85 179,60 € TTC
D2024-03	12/01/24	Services d'assurances véhicules à moteur et risques annexes pour la ville et le CCAS – Signature de l'avenant n°1 fixant la liste des engins couverts par la garantie bris de machine	Assiette de prime de 693 004 € soit une prime annuelle de 5 301,60 €
D2024-04	15/01/24	Services d'assurances dommages aux biens et risques annexes pour la ville et le CCAS – Décision d'accepter la proposition présentée par la Sté de courtage en assurances « JASSUR » à PORNIC pour la compagnie COOPER GAY SAS	Prime annuelle de 82 230 € TTC soit 2,20 € H.T/m² à répartir au prorata des surfaces soit pour la Ville : 77 425 € TTC et 4 810 € TTC pour le CCAS
D2024-05	18/01/24	Bail saisonnier pour local sis 54 rue de la Mer (Chippie plage) accordé à Mr Didier HUNOUT du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre 2024	609 €/mensuel
D2024-06	29/01/24	Mise à disposition d'un logement d'urgence sis 14 rue du Bassin pour la période du 29 janvier au 2 avril 2024	250 € mensuel
D2024-07	02/02/24	Représentation de la commune dans le cadre du renouvellement du bail commercial conclu avec M. SOMARRIBA (Bowling de la Mer) – Désignation de la SCP DOREL-LECOMTE-MARGUERIE à CAEN	Assistance juridique sur une base horaire de 215 € H.T + provision sur honoraires de 1 000 € H.T

La séance est levée à 20 H 02

LE MAIRE

Anne Marie PHI IPPEAUX

Affiché le : 27 FEV. 2024